CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E58425** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2027**

ÉDITÉ LE 21/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2002

Forme juridique : SAS

Capital : 37 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 441008059 441008059
Siret : 441 008 059 00038
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 216855 07
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 485952F1247000 / 001 470381/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 485952F1247000 / 001 470381/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : SOLS INDUSTRIELS 21

Sigle : SI 21

RUE DES SERRURIERS
IMPASSE DES FORGERONS
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Téléphone : 03 80 47 98 77 **Fax :**
Portable : 06 63 52 08 05
Responsabilité légale :
ROMAIN STÉPHANE PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.si21.fr
E-mail : secretariat@si21.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 9 061 562 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2151	Dallage courant (Technicité courante)	14	14/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/09/2026 08:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.